



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Budget primitif 2025

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2025 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent.

Dans l'attente de l'affectation des résultats qui interviendra au printemps 2025, l'ajustement technique se fait principalement en dépenses de fonctionnement :

- En minorant les inscriptions au chapitre 012 – charges de personnel de 1,5 M€ ;
- En minorant les inscriptions en dépenses de fonctionnement au 739211 – Attributions de compensations de 250 K€ ;
- En prévoyant au Budget Supplémentaire (BS) la subvention d'équilibre du budget ZAC (1,1 M€) ;
- En complétant le transfert en section d'investissement à hauteur de 150 K€.

Le budget supplémentaire aura également à prendre en compte :

- Le nouveau projet de loi de finances (PLF) 2025. A ce stade, il est rappelé que 900 K€ d'arbitrages ont d'ores et déjà été intégrés sur la base du PLF initial rejeté par l'Assemblée nationale ;
- Les notifications reçues des services de l'Etat pour les recettes fiscales et les dotations ;
- L'évolution du contexte économique et ses nombreuses répercussions sur le budget de la collectivité (inflation, coût de l'énergie, taux directeurs, etc.).

Enfin, il est rappelé que les budgets annexes locations commerciales et parking du marché sont dissous au 1^{er} janvier 2025. Afin d'intégrer ces activités, le budget principal augmente de l'ordre de 1,1 M€ en section de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL

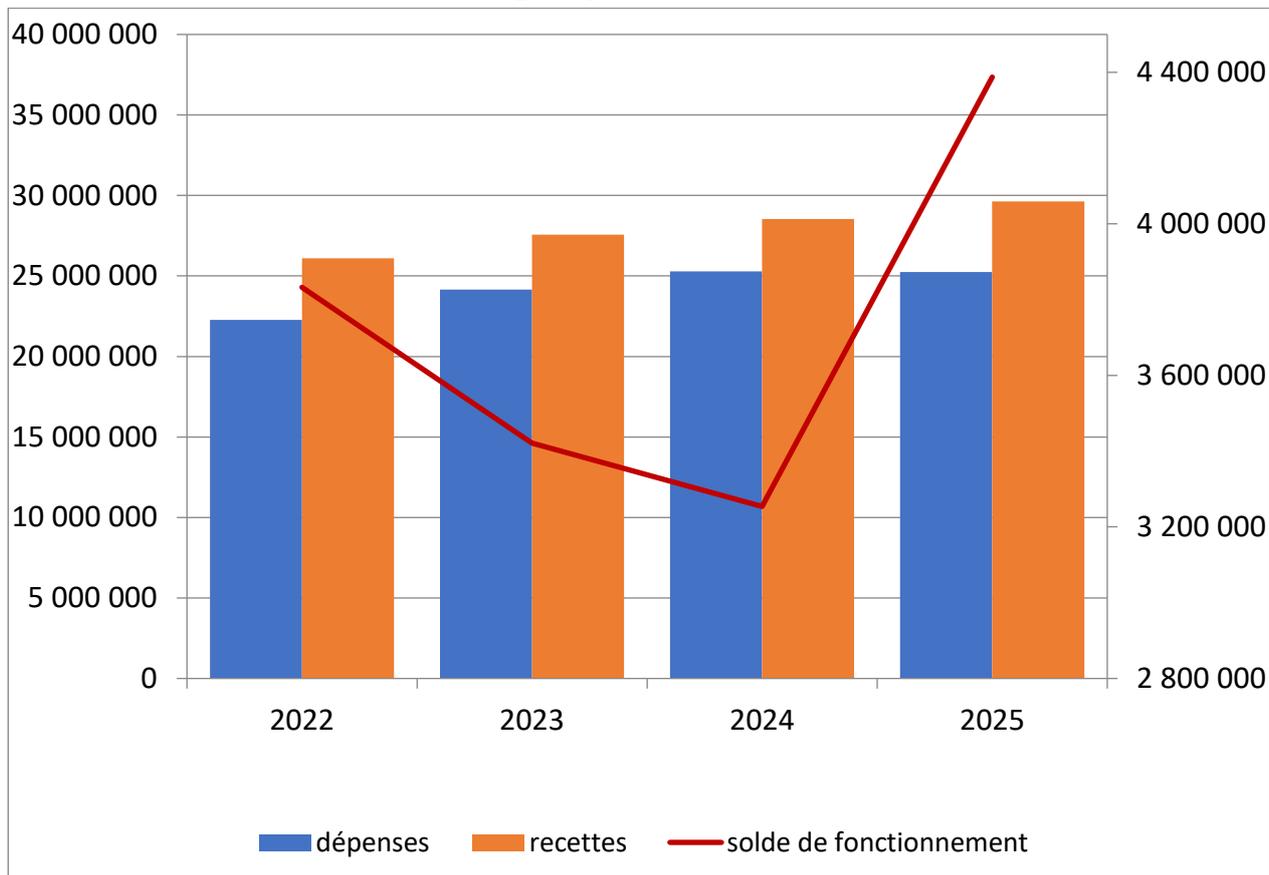
Section de fonctionnement

Le montant des recettes inscrites au budget primitif 2025 est de 29 637 270 euros, en hausse de 1 105 791 euros par rapport à 2024.

Ces crédits permettent de couvrir :

- Les dépenses de la section de fonctionnement pour 25 249 794 euros ;
- Un virement vers la section d'investissement pour 4 387 476 euros.

**Evolution des prévisions de fonctionnement inscrites
aux budgets primitifs 2022-2025**



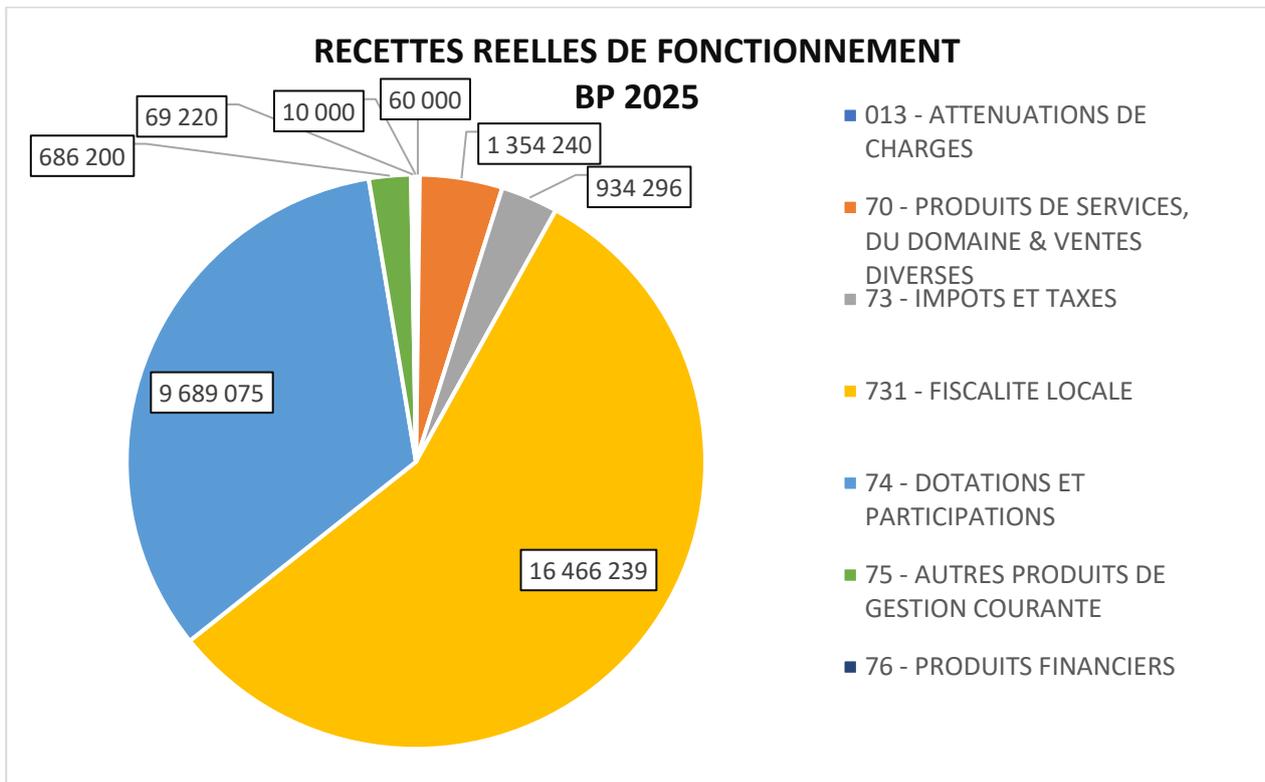
1/ Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2023 et 2024 ainsi que les propositions budgétaires pour 2025 en recettes de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2023	Total Budget 2024	BP 2025	BS 2025	Total Budget 2025
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 750 737	310 014		3 000 000	3 000 000
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000	246 415	60 000		60 000
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 649 200	1 212 025	1 354 240		1 354 240
73 - IMPOTS ET TAXES	16 698 650	967 546	934 296		934 296
731 - FISCALITE LOCALE		16 266 666	16 466 239		16 466 239
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 055 800	9 526 565	9 689 075		9 689 075
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	114 150	218 600	686 200		686 200
76 - PRODUITS FINANCIERS	100 400	670 692	69 220		69 220
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	219 900	44 762	10 000		10 000
Total recettes réelles	31 648 837	29 463 285	29 269 270	3 000 000	32 269 270
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	490 000	438 000	368 000		368 000
Total recettes d'ordre	490 000	438 000	368 000	0	368 000
TOTAL	32 138 837	29 901 285	29 637 270	3 000 000	32 637 270

L'ajustement au budget supplémentaire portera principalement sur l'affectation de l'excédent de clôture de l'exercice 2025, estimé à 3 000 000 euros.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale représente 56.3 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget 2025 et le chapitre 74 – dotations et participations pèse pour 33.1 %.



1.1/ Chapitres 73 – Impôts et taxes et 731 – Fiscalité locale

Le montant prévisionnel de ces chapitres était de 17 234 212 euros en 2024. Il est estimé une hausse de l'ordre de 1%. Le total des produits fiscaux attendus est de 17 400 535 euros au Budget Primitif 2025.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2023	TOTAL BUDGET 2024	TOTAL BUDGET 2025
73221	FNGIR	674 300 €	674 296 €	674 296 €
732221	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COM. ET INTERCO.	306 850 €	288 600 €	260 000 €
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	1 000 €	4 650 €	- €
	73 - IMPOTS ET TAXES	982 150 €	967 546 €	934 296 €
73111	IMPOTS DIRECTS LOCAUX	14 409 500 €	15 091 943 €	15 365 239 €
73123	TAXE COMMUNALE ADDIT. DROITS MUT. OU PUB FONCIERE	510 000 €	440 000 €	400 000 €
73141	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	425 000 €	507 723 €	480 000 €
73154	DROITS DE PLACE	37 000 €	57 000 €	59 000 €
73174	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	335 000 €	170 000 €	162 000 €
	731 - FISCALITE LOCALE	15 716 500 €	16 266 666 €	16 466 239 €
	TOTAL =	16 698 650 €	17 234 212 €	17 400 535 €

Le compte 73111 – impôts directs locaux représente 88.3 % de ce total. La Ville ayant décidé de poursuivre sa politique de stabilité fiscale, l'évolution de cette recette dépend de l'évolution physique des bases

(créations, extensions, destructions) et de la revalorisation des bases fiscales qui seront automatiquement augmentées de 1.7% en 2025. Un taux plus faible que les années précédentes qui s'explique par le ralentissement de l'inflation.

Le FNGIR, le fonds national de garantie individuelle des ressources (c/73221), devrait rester stable en 2025. Le FPIC, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (c/732221), pourrait être en légère baisse à 260 000 euros contre 271 705 euros attendus en 2024.

La taxe sur la consommation finale d'électricité (c/73141) devrait être relativement stable par rapport aux réalisations attendues pour 2024, aux alentours de 477 000 euros. 480 000 euros sont prévus pour 2025.

La taxe additionnelle aux droits de mutations et de publicité foncière (c/73123) a connu une forte baisse suite au ralentissement du marché immobilier. Elle est attendue en très nette baisse au compte administratif 2024 à 370 000 euros. Dans un contexte plus favorable de baisse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, le produit attendu pour 2025 devrait repartir en hausse, estimé à 400 000 euros.

1.2/ Chapitre 74 – Dotations et participations

Les crédits prévus en recettes 2025 au chapitre 74 – Dotations et participations s'élèvent à 9 689 075 euros, en hausse de 0.8% soit 72 719 euros.

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2023	TOTAL BUDGET 2024	TOTAL BUDGET 2025
74111	DOTATION FORFAITAIRE	1 617 600 €	1 605 993 €	1 585 000 €
741123	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	3 779 300 €	3 885 065 €	4 105 000 €
741127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	674 500 €	733 098 €	613 600 €
744	FCTVA	12 000 €	50 000 €	- €
74611	D.G.D.	54 000 €	51 000 €	52 000 €
74718	AUTRES	55 500 €	95 000 €	134 150 €
74741	COMMUNES MEMBRES DU GFP	- €	- €	15 000 €
74748	AUTRES COMMUNES	7 000 €	9 000 €	10 400 €
74751	GFP DE RATTACHEMENT	2 240 000 €	1 900 000 €	1 800 000 €
747888	AUTRES ORGANISMES	172 000 €	255 000 €	339 064 €
748312	DOT. DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TAXE PROFES	327 300 €	327 300 €	249 331 €
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	696 000 €	670 000 €	731 600 €
748388	AUTRES	5 000 €	1 000 €	5 030 €
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	3 900 €	3 900 €	3 900 €
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	26 700 €	30 000 €	45 000 €
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	385 000 €	- €	- €
	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 055 800 €	9 616 356 €	9 689 075 €

Comme indiqué en préambule, les estimations de ce chapitre ont été réalisées sur la base du PLF 2025 initial. Les prévisions pourraient être corrigées en bonne partie lors du budget supplémentaire.

Les trois composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentent 65% du chapitre. Son produit est attendu en hausse de 145 811 euros à 6 304 205 euros.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	1 647 123	1 629 275	1 617 592	1 600 811	1 585 811
DSU	3 574 544	3 676 338	3 779 261	3 946 997	4 104 877
DNP	530 642	616 830	672 456	610 586	613 517
Total DGF	5 752 309	5 922 443	6 069 309	6 158 394	6 304 205

Parallèlement à cette augmentation, la DC RTP (c/748312) est attendue en baisse pour 2025 à 249 331 euros. Le PLF 2025 prévoyait également la suppression du FCTVA (c/744) pour les dépenses de fonctionnement dès le 1^{er} janvier avec un manque à gagner de l'ordre de 50 000 euros pour 2025.

Les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe foncière devraient progresser sensiblement avec l'augmentation des bases fiscales. Elles sont estimées à 731 600 euros pour 2025.

Les principales autres évolutions concernent :

- Le compte 747888 qui comptabilise notamment les subventions de la CAF pour les structures périscolaire et extrascolaire qui est en hausse de près de 33% avec travail de rattachement des subventions en fin d'exercice budgétaire ;
- Le compte 74751 qui enregistre les écritures croisées avec la Communauté d'Agglomération et notamment le remboursement du déficit d'exploitation du centre aquatique. Ce déficit devrait poursuivre sa baisse dans un contexte de maîtrise des coûts d'une part et de bonne dynamique de la fréquentation et des recettes d'autre part.

Les autres recettes de ce chapitre ne devraient pas connaître de variation marquées.

1.3/ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les crédits prévus en recettes 2025 au chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses s'élèvent à 1 354 240 euros, relativement stable par rapport aux produits attendus pour 2024.

Environ la moitié des recettes provient de refacturations entre le budget principal et les budgets annexes ou à des flux avec d'autres collectivités : CCAS, Communauté d'Agglomération, Caisse des Ecoles, etc. Les charges refacturées portent principalement sur des salaires d'une part, et des frais liés à l'utilisation des bâtiments (fluides, entretien, fournitures, etc.) d'autre part.

Les autres recettes sont liées à l'occupation du domaine public (forfait et redevance de stationnement, droits de place, concessions dans les cimetières, etc.) ou à la contribution des usagers aux services qu'ils utilisent (périscolaire, centres aérés, etc.).

1.4/ les autres recettes

Les recettes figurant dans les autres chapitres sont assez peu significatives : leurs montants cumulés se montent à 1 193 420 euros dont 368 000 euros d'opérations d'ordre au **chapitre 042**.

Le seul fait à souligner est la réintégration des recettes du budget locations commerciales qui représentent 560 000 euros des recettes du **chapitre 75** constitué de loyers et autres redevances sur un total de 686 200 euros.

Les autres chapitres sont constitués des remboursements des arrêts maladie (**chapitre 013**) pour 60 000 euros, des refacturations à la CASDDV des emprunts eau et assainissement (**chapitre 76**) pour 69 220 euros et des produits exceptionnels (**chapitre 77**) pour 10 000 euros.

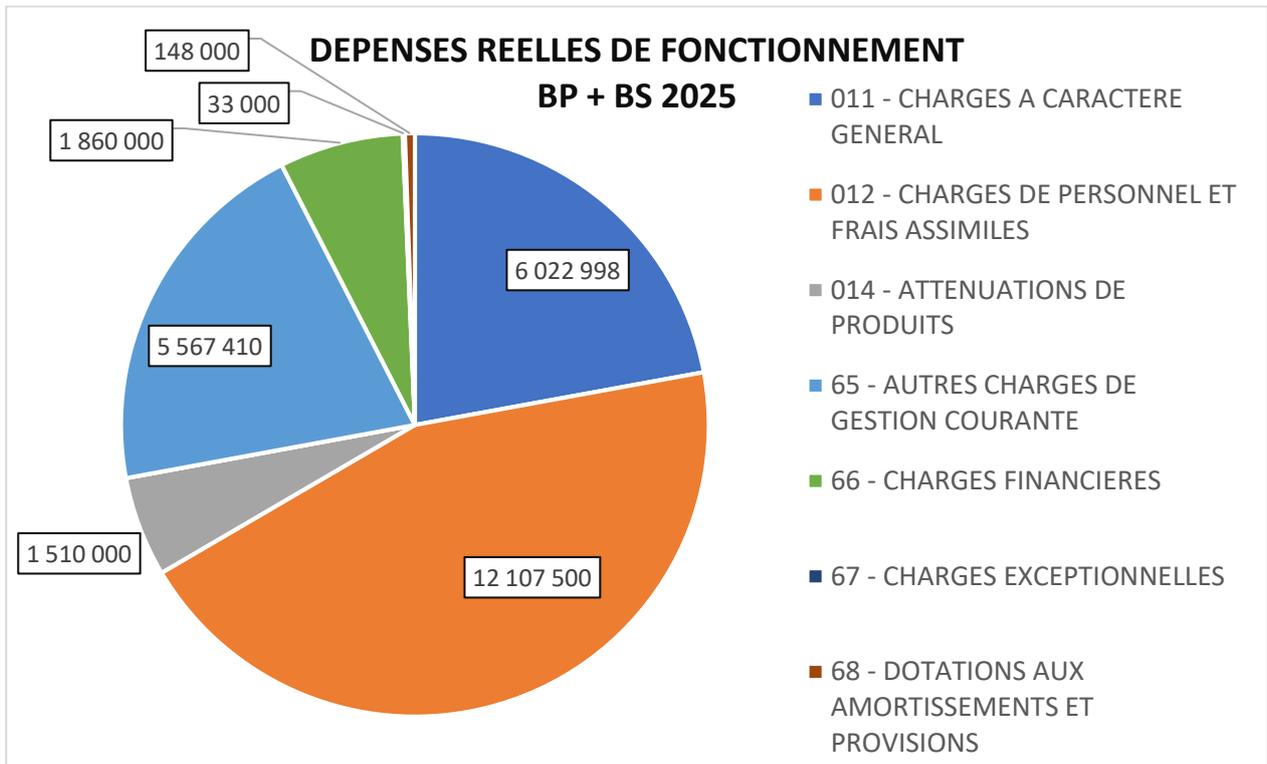
2/ Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les budgets votés en 2023 et 2024 ainsi que les propositions budgétaires pour 2025 en dépenses de fonctionnement.

Libellé du chapitre	Total Budget 2023	Total Budget 2024	BP 2025	BS 2025	Total Budget 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 270 587	5 524 772	6 022 998		6 022 998
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 504 340	11 818 019	10 607 500	1 500 000	12 107 500
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 702 000	1 831 000	1 260 000	250 000	1 510 000
022 - DEPENSES IMPREVUES	29 395				
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 032 070	5 847 204	4 467 410	1 100 000	5 567 410
66 - CHARGES FINANCIERES	1 856 800	1 826 000	1 860 000		1 860 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 340 050	30 500	33 000		33 000
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	194 000	678 000	148 000		148 000
Total dépenses réelles	26 929 242	27 025 495	24 398 908	2 850 000	27 248 908
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 791 495	1 244 490	4 387 476	150 000	4 537 476
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 418 100	1 101 300	850 886		850 886
Total dépenses d'ordre	5 209 595	2 160 790	5 238 362	150 000	5 388 362
TOTAL	32 138 837	29 901 285	29 637 270	3 000 000	32 637 270

Lors du vote du Budget Supplémentaire, le chapitre 012 – Charges de personnel sera abondé de 1 500 000 euros, le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante de 1 100 000 euros pour inscrire la subvention d'équilibre du budget annexe Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), le chapitre 014 – Atténuations de produits de 250 000 euros pour compléter les crédits pour les attributions de compensation et le chapitre 023 (virement en investissement) de 150 000 euros.

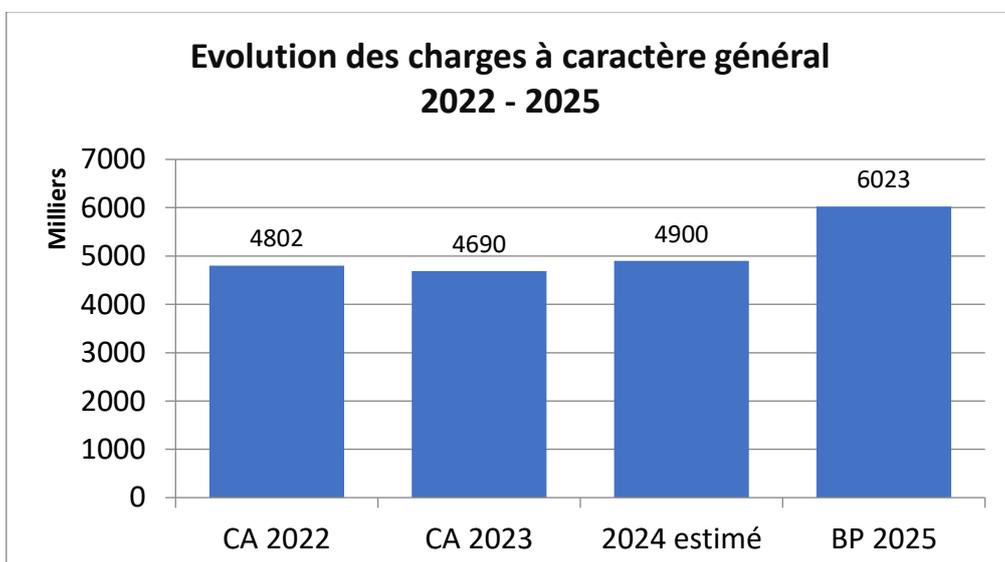
Trois chapitres concentrent 87,0 % des charges réelles de fonctionnement : les charges de personnel, les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante.



2.1/ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Le montant prévisionnel des charges à caractère général était de 5 524 772 euros en 2024. Il est estimé une hausse de l'ordre de 9% à 6 022 998 euros pour 2025.

Les dépenses liées aux locations commerciales et au parking du marché constitue plus que la totalité de la hausse : 564 700 euros prévus au BP 2025.



D'une manière générale, ce chapitre rassemble toutes les charges courantes de la collectivité : les fluides, les achats de fournitures, les frais d'entretien et de maintenance, les frais d'assurances, prestations de service, télécommunication, affranchissement, taxes foncières et autres taxes, les honoraires, les publications, etc.

Les achats et variations de stocks (comptes 60) représentent 42 % des crédits ouverts, les services extérieurs, 42 % (comptes 61).

Nature des dépenses	BP 2025	%
60 - Achats et variations de stocks	2 526 750 €	42%
61 - Services extérieurs	2 557 320 €	42%
62 - Autres services extérieurs	779 458 €	13%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	159 470 €	3%
Total =	6 022 998	

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses associées aux fluides (comptes 6061x + 6156) devraient se stabiliser autour d'1,5 à 1,6 million d'euros dans les années à venir.

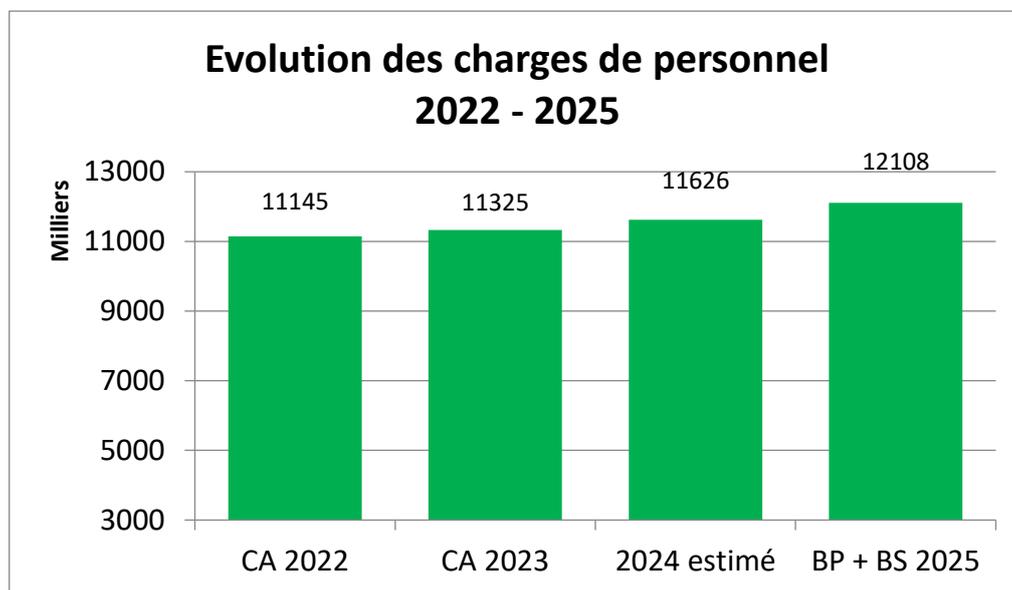
	CA 2022	CA 2023	2024 estimé	2025 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	66 204 €	57 127 €	68 645 €	70 018 €
compte 60612 - énergie électricité	672 677 €	718 176 €	630 266 €	598 167 €
compte 60613 - chauffage urbain	999 347 €	856 750 €	690 000 €	688 573 €
compte 6156 - maintenance chauffage			174 765 €	178 260 €
Total =	1 738 228 €	1 632 053 €	1 563 676 €	1 535 019 €

Les mesures prises par la ville (prix du gaz fixé par contrat sur 2023 à 2027 / électricité sur 2025 et 2026) et la poursuite des économies d'énergie dans le cadre du contrat de performance énergétique (CPE) permettent de stabiliser cette charge.

Les autres dépenses du chapitre sont assez similaires à celles constatées en 2024 avec la même attention portée à la maintenance du patrimoine de la Ville, la poursuite des efforts de gestion et la recherche d'économie pour augmenter la capacité d'investissement.

2.2/ Chapitre 012 – Charges de personnel

Les crédits prévisionnels nécessaires pour couvrir ces charges sont estimées à 12 107 500 euros en 2025 (BP+BS). Tout comme pour les recettes, les prévisions de masse salariale ont été impactées par le PLF initial pour 2025. Il conviendra de corriger les prévisions lors du BS au regard du nouveau PLF 2025.



Les gains de productivité et le remplacement du personnel qui part en retraite (salaire d'entrée plus faible qu'en fin de carrière) va permettre de compenser partiellement les hausses de certaines charges que la collectivité va devoir couvrir :

- Hausse des cotisations CNRACL avec un premier palier de + 4% dès le 1er janvier 2025 soit 210 000 euros de charges supplémentaires pour 2025 ;
- Hausse de la cotisation maladie versée à l'URSSAF de 1 % soit une charge supplémentaire de 59 000 euros ;
- Les revalorisations automatiques du SMIC qui impactent les bas salaires : + 2% au 1er novembre 2024 ;
- Hausse du versement mobilité (augmenté au 1^{er} juillet 2024) sur une année pleine ;
- Accroissement du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 2% par an dans un contexte de non remplacement systématique des départs en retraite.

Après des hausses supérieures à 3 % en 2023 et 2024, les charges de personnel devraient progressivement se stabiliser sous la barre de +2 % par an dans les années à venir.

2.3/ Chapitres 65 – Autres charges de gestion courantes et 67 – Charges exceptionnelles

Depuis 2024 et la nouvelle nomenclature comptable M57, le chapitre 67 a été en grande partie vidé de sa substance. La plupart des dépenses y figurant sont désormais au chapitre 65. Le tableau ci-après présente de façon consolidée l'ensemble des dépenses de ces deux chapitres (les natures utilisées sont celles du budget 2025).

Le cumul des crédits ouverts au budget 2025 (BP +BS) de ces deux chapitres s'élève à 5 600 410 euros contre 5 877 704 euros en 2024. La baisse est due principalement à l'absence de versement des subventions d'équilibre des budgets annexes dissous locations commerciales et parking du marché et dans une moindre mesure à la baisse des subventions du CCAS (- 100 K€) et de la CDE (- 60 K€).

Nature	Libellé	TOTAL BUDGET 2023	TOTAL BUDGET 2024	BP + BS 2025
65131	BOURSES	- €	700 €	- €
65132	PRIX	10 000 €	9 200 €	5 500 €
65133	SECOURS D'URGENCE	20 000 €	- €	- €
65134	AIDES	- €	- €	2 300 €
65311	IMDEMNITES DE FONCTION	239 000 €	247 000 €	250 000 €
65312	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	3 500 €	3 800 €	3 500 €
65313	COTISATIONS DE RETRAITE	16 500 €	17 200 €	13 000 €
65314	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE-PART PATRONALE	19 800 €	20 700 €	18 000 €
65315	FORMATION	15 000 €	15 000 €	4 000 €
653172	COTISATIONS AU FONDS DE FINANCEMENT DE L'ALLOCATIO	2 000 €	1 800 €	1 000 €
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	65 750 €	30 000 €	20 000 €
6542	CREANCES ETEINTES	60 000 €	39 000 €	20 000 €
657348	AUTRES COMMUNES	7 000 €	5 000 €	12 800 €
65736211	SPA - non dotés de la personnalité morale	1 254 550 €	986 000 €	1 100 000 €
65736221	SPIC - non dotés de la personnalité morale	1 893 000 €	1 886 490 €	1 680 000 €
657363	CCAS/CIAS	1 526 500 €	1 400 000 €	1 300 000 €
657364	Caisse des écoles	260 500 €	240 000 €	180 000 €
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	44 250 €	53 450 €	35 000 €
657482	SUBVENTIONS ECOLES PRIVEES	225 000 €	225 000 €	276 000 €
657483	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	527 900 €	508 100 €	541 600 €
657485	PART CHEQUES DEODAT SPORT	20 000 €	30 000 €	25 000 €
657486	BONS VILLE AIDES AUX FAMILLES	25 000 €	12 000 €	8 000 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	61 100 €	65 418 €	3 400 €
65818	Autres	270 €	846 €	45 210 €
6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	4 000 €	3 000 €	- €
65888	AUTRES	41 000 €	47 500 €	23 100 €
	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 341 620 €	5 847 204 €	5 567 410 €
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	30 500 €	30 500 €	33 000 €
	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 500 €	30 500 €	33 000 €
	TOTAL =	6 372 120 €	5 877 704 €	5 600 410 €

Les subventions de fonctionnement versées à des tiers représentent le plus gros des crédits ouverts :

- Au budget annexe BIC (AQUANOVA) pour 1 680 000 euros ;
- Au budget annexe ZAC pour 1 100 000 euros ;
- Au Centre Communal d'Action Sociale (1 300 000 euros) et à la Caisse des Ecoles (180 000 euros) ;
- Aux écoles privées, associations et autres pour 852 600 euros.

Les indemnités des élus restent stables aux alentours de 300 000 euros par an.

Les autres dépenses du chapitre restent stables. On peut noter une baisse des créances irrécouvrables (c/654x) et des droits d'utilisation des applications numériques (c/6581x).

2.4/ autres chapitres

Le **chapitre 66 – charges financières** correspond aux intérêts payés sur la dette.

1 860 000 euros sont prévus en 2025, en légère hausse par rapport aux crédits ouverts en 2024 (1 826 000 euros) afin d'absorber notamment les emprunts parking du marché et locations commerciales.

Une partie de ces dépenses (69 220 euros) sera refacturée à la Communauté d'Agglomération au titre des emprunts eau et assainissement.

Le **chapitre 68 – provisions** comptabilise les provisions constituées par la ville pour couvrir les différents risques et aléas auxquels elle est confrontée. 148 000 euros sont ouverts au budget primitif 2025.

Il est à noter la comptabilisation en 2024 d'une provision liée au dossier SFIL d'un montant de 526 K€ afin de couvrir le risque d'impayé de la facturation des intérêts moratoires (voir proposition de délibération par ailleurs).

Section d'investissement

Le budget primitif de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 10 882 062 euros.

1/ Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en recettes d'investissement aux budgets primitifs sur la période 2023 - 2025.

Libellé du chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025
CH. 024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	30 000 €	30 000 €	170 000 €
CH. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	850 000 €	530 000 €	1 060 000 €
CH. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	750 000 €	1 050 000 €	600 000 €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
CH. 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250 000 €	250 000 €	217 700 €
CH. 4582x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	784 000 €	449 000 €	50 000 €
TOTAL RECETTES REELLES =	5 664 000 €	5 309 000 €	5 097 700 €
CH. 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 420 895 €	3 254 013 €	4 387 476 €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 263 100 €	1 021 300 €	850 886 €
CH. 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000 €	500 000 €	546 000 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE =	5 133 995 €	4 775 313 €	5 784 362 €
TOTAL =	10 797 995 €	10 084 313 €	10 882 062 €

Les fonds propres de la collectivité sont constitués :

- Du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 4 387 476 euros ;
- Des produits de cession (chapitre 024) pour 170 000 euros ;
- Du FCTVA (890 000 euros) et du produit des taxes d'aménagement (170 000 euros) au chapitre 10 : 1 060 000 euros ;
- De la refacturation à la CASDDV des emprunts eau et assainissement au chapitre 27 : 217 700 euros ;
- Du solde (D/R) des opérations d'ordre de section à section (chapitre 040) pour 482 886 euros.

Le total des fonds propres s'établit à 6 318 062 euros permettant de couvrir largement le capital de la dette 2025.

600 000 euros de **subventions d'investissement (chapitre 13)** sont attendus pour cofinancer les projets 2024, notamment de l'Etat (aménagement rue de l'Hôpital et rénovation dans le cadre de l'Ad'AP) et du département (Travaux routiers).

Les aides perçues au titre du financement de l'OPAH-RU, versées par l'ANAH, la Région et le Département figurent au compte 4582x. La CASDDV assure désormais la coordination des financements sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2025. Les crédits inscrits en 2025 concernent les dossiers en cours d'instruction déposés avant le 31 décembre 2024.

Le recours à l'emprunt est prévu au **chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées** : il est stable à 3 millions d'euros.

2/ Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en dépenses d'investissement aux budgets primitifs sur la période 2023 - 2025.

Libellé du chapitre	BP 2023	BP 2024	BP 2025
CH. 020 - DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	- €	- €
CH. 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	263 500 €	- €	- €
CH. 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 000 €	50 000 €	- €
CH. 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 730 500 €	3 327 814 €	3 613 302 €
CH. 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150 000 €	352 028 €	249 279 €
CH. 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	600 000 €	580 000 €	300 000 €
CH. 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 454 995 €	4 522 471 €	4 015 481 €
CH. 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	50 000 €	1 740 000 €
CH. 4581x - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	784 000 €	449 000 €	50 000 €
TOTAL DÉPENSES REELLES =	10 027 995 €	9 331 313 €	9 968 062 €
CH. 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	320 000 €	253 000 €	368 000 €
CH. 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	450 000 €	500 000 €	546 000 €
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE =	770 000 €	753 000 €	914 000 €
TOTAL =	10 797 995 €	10 084 313 €	10 882 062 €

Les investissements de la collectivité sont retracés dans les chapitres 20 (études), 21 et 23 (travaux, acquisitions), 204 (subventions d'investissement versées) et 4581x (travaux pour compte de tiers). Le total des crédits ouverts au budget primitif 2025 s'établit à 6 354 760 euros, stable malgré le scénario défavorable du PLF 2025 intégré.

Le remboursement du capital des emprunts représente une charge prévisionnelle de 3 613 302 euros au **chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** intégrant les emprunts des budgets annexes locations commerciales et parking du marché.

Les autres dépenses d'investissement concernent des opérations d'ordre budgétaire.

Les principales opérations d'investissements 2025 présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

RENOVATION ET AMENAGEMENTS URBAINS, VOIRIES

Poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU)

Ce programme permet de subventionner l'isolation thermique ou phonique des logements, la création d'espaces extérieurs, l'amélioration des logements, etc.

50 000 euros de crédits sont prévus pour instruire les derniers dossiers 2024 gérés en partenariat avec les différents financeurs ainsi que 300 000 euros de subventions d'équipements au titre de l'année 2025.

Aménagements urbains et travaux de voirie

Les travaux d'aménagement de la rue du Nouvel Hôpital constitue l'investissement le plus important de 2025 avec un cout estimé de 1 890 000 euros (dont 300 000 euros seront inscrits au BS). En plus de la réfection de voirie, le programme comprend la sécurisation et la mise aux normes des chemins piétons, un itinéraire cyclable, l'enfouissement des réseaux secs et l'installation d'éclairages LED.

Les travaux seront programmés en coopération avec la CASDDV qui interviendra sur les réseaux d'eau potable, eaux pluviales et eaux usées.

D'autres opérations sont prévues en lien avec le département : travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement avenue Jean Prouvé et poursuite des travaux sur la RD 415 et rue Laurent Pillard.

Acquisition et traitement de friches et d'espaces publics avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE). 165 000 euros sont prévus pour l'acquisition échelonnée de l'immeuble situé au 31 rue Thiers et pour l'ex usine Silva.

Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des services publics

Pour l'année 2025, des travaux sont programmés notamment sur l'Espace François Mitterrand et les gymnases Léo Lagrange, René Perrin et Michel Plinguier.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Rénovation et équipements des écoles

En 2025, 200 000 euros de crédits seront affectés à la mise à niveau technique, 35 000 euros seront dédiés aux équipements numériques et 200 000 € consacrés à la végétalisation de la cour de l'école Paul ELBEL.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Programmation de rénovation des équipements sportifs

En plus de travaux dans le cadre de l'Ad'AP, la ville va également mettre en place un terrain de basket 3x3 à côté du POJC pour un montant de 50 000 euros, ainsi que des tables de tennis de table en extérieur.

VIDEOPROTECTION

Poursuite du déploiement – année 2025. La collectivité continue de déployer et de moderniser son réseau de vidéo protection avec la création de nouveau point et la remise en état de certain pour un montant de 128 000 euros.

DEVELOPPEMENT DURABLE

CPE : Contrat de Performance Energétique / 3^{ème} année

Ce dispositif pluriannuel porte la programmation du renouvellement des équipements d'éclairage public afin de diminuer la consommation d'énergie ; 403 000 euros de travaux d'amélioration sont prévus en 2025

BUDGET PARTICIPATIF

Le budget participatif est doté de 100 000 euros tous les deux ans. Les projets seront analysés et validés en 2025, pour une réalisation effective en 2025 ou 2026.

EQUIPEMENTS DES SERVICES

L'acquisition de 150 000 euros de matériels est également programmée, afin de permettre aux équipes de travailler dans les meilleures conditions. On peut citer l'achat d'un camion benne pour 49 000 euros, une rotobroyeuse pour 16 000 euros, du matériel informatique et de téléphonie, etc.

LES BUDGETS ANNEXES

Avec la dissolution des budgets annexes Parking du marché et Locations commerciales, le budget de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ne compte plus que 2 budgets annexes.

Ils représentent 9.7 % des crédits budgétaires ouverts au budget 2025.

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Budget Principal	29 637 270 €	10 882 062 €	40 519 332 €	90,3%
BA BIC - AquaNova America	3 434 440 €	631 440 €	4 065 880 €	9,1%
BA Zones Aménagement Concerté	187 030 €	96 010 €	283 040 €	0,6%
Total =	33 258 740 €	11 609 512 €	44 868 252 €	100%

Les écritures du **budget annexe ZAC** (zones d'aménagement concerté) concernent le remboursement des emprunts souscrits pour financer les aménagements de ces zones. Ce budget sera clôturé lorsque le stock de terrains sera vendu. La Ville a commencé à constituer des provisions pour couvrir d'éventuelles moins-values.

LE BUDGET ANNEXE BIC - BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Ce budget retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

L'exercice 2025 devrait être marqué par :

- Une bonne dynamique des recettes avec une fréquentation en hausse et une actualisation des tarifs ;
- Une hausse des dépenses d'exploitation due à l'indexation contractuelle des loyers malgré une consommation maîtrisée des fluides ;
- Une stabilisation du besoin de financement.

Dépenses prévisionnelles 2025	Montant HT	Recettes prévisionnelles 2025	Montant HT
Loyer L1 – investissement et financement	829 000	Recettes d'exploitation (base de référence)	1 032 000
Loyer L2 – gros entretien renouvellement	299 000	Recettes d'exploitation (excédent)	38 000
Loyer L3 – entretien, maintenance et élec.	357 000		
Loyer L4 – exploitation	1 205 000		
Loyer L5 – frais de gestion	97 000		
Loyer L6 – impôts et taxes	42 000		
Sous-total loyers	2 829 000	Sous-total recettes d'exploitation	1 070 000
Eau et chauffage	351 000	Participation de la CASDDV (*)	600 000
Taxes	14 000	Participation de la Ville	1 680 000
Sous-total autres charges	365 000	Sous-total participation des collectivités	2 280 000
Emprunt Ville	76 000		
Intéressement du partenaire privé	80 000		
Total dépenses	3 350 000	Total Recettes	3 350 000

Tout comme le budget principal de la Ville, le budget primitif ci-dessus est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent. Ces derniers devraient se situer aux alentours de 370 K€. Ils seront principalement mobilisés afin de compléter les dépenses d'exploitation (loyer L4).

(*) La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges participe :

- au titre du service public (écoles et associations) : 446 574 euros
- au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CASDDV : 100 000 euros ;
- au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 53 426 euros.

Le résultat prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention d'équilibre de 1 680 000 euros à verser par la Ville en 2025.